



Rapport N°12
Installation d'un défibrillateur
automatisé externe à la résidence
Marana Beach.

SERVIZIU FINANZE

2021/08/25



Il faut établir une convention avec le syndic de copropriété qui devra être délibérée (convention = délibération).

La convention devra mentionner l'accord des parties pour l'installation du dispositif dans les parties communes du Syndic, régler la répartition des coûts d'entretien entre la Ville et le syndic.

Il faudra veiller aussi à y faire figurer l'obligation pour le syndic de laisser accès à toute personne en situation d'urgence cardiaque se trouvant sur le littoral et/ou à proximité de la résidence car s'agissant d'un équipement financé par la collectivité, il ne peut être alloué au seul usage privé de la résidence.

Un panneau sur la plage pourra aussi indiquer l'emplacement de l'équipement à toutes fins utiles.

Ci-dessous un projet de délibération qui pourra être adapté.



VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Santé Publique et notamment ses articles R.6311-14 et R.6311-15 ;

CONSIDÉRANT que l'arrêt cardiaque par fibrillation ventriculaire, plus communément appelé mort subite de l'adulte, est un enjeu de santé publique ;

CONSIDÉRANT que la réalisation d'un massage cardiaque et l'utilisation d'un Défibrillateur Automatisé Externe (D.A.E.) de façon précoce augmentent les chances de survie sans séquelles et permettent de sauver des vies ;

CONSIDÉRANT que le décret 2007-705 du 4 mai 2007 autorise toute personne même non médecin à utiliser un Défibrillateur Automatisé Externe et rend ainsi possible la prise en charge par celle-ci de la mort subite de l'adulte ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de conclure une convention partenariale avec le Syndic de la résidence MARANA BEACH, afin de fixer les modalités d'une collaboration pluriannuelle ;



Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, **DÉCIDE** :

D'AUTORISER monsieur le Maire à signer la convention de partenariat entre la Ville de Biguglia et le syndic de la résidence MARANA BEACH impliqué dans ce projet ;

DE PRÉCISER que les crédits budgétaires sont disponibles au Budget Primitif 2021 ;